



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 23 octobre 2014 sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.

PRESENTS : Gildas JOBERT, Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Laure DUPRAZ-CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI.

EXCUSES : Morgane LEFEVRE, Philippe DIOLOGENT.

PROCURATIONS : Morgane LEFEVRE a donné procuration à Rémi VALLIN. Philippe DIOLOGENT a donné procuration à Hervé BOCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain FAVIER.

COMMUNICATIONS

- ✓ Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier que l'exploitant forestier a transmis à la Gendarmerie de Saint-Jean-de-Maurienne suite à l'acte de vandalisme qu'il a subi sur son matériel au cours du week-end du 13 et 14 septembre 2014.
- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général de la Savoie autorise la commune du Châtel à réaliser les travaux de réfection de la conduite d'eau aux captages des sources de l'Alpettaz avant l'obtention de la subvention.
- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie a procédé, le 10 octobre dernier, à la vérification technique des poteaux incendie. Rien de particulier à signaler, seul une vanne était fermée.
- ✓ Le Conseil Général de la Savoie informe le Conseil Municipal des aides financières accordées sur le canton de Saint-Jean-de-Maurienne.
- ✓ Le Conseil Général de la Savoie – Territoire de Développement de Maurienne (TDL) demande aux communes de transmettre avant le 31 janvier 2015 le programme prévisionnel des travaux sur route départementale.
- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de l'ADMR du Grand Coin. Sur le territoire communal, cette structure intervient pour 8 familles.
- ✓ L'Association Cantonale d'Animation (ACA) du canton de Saint-Jean-de-Maurienne informe les communes du programme des activités de l'automne 2014.
- ✓ Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) et Savoie Technolac lance, dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME, un programme d'investissement d'avenir pour le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de revoir la longueur de voirie communale car cette donnée intervient dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat aux communes.
- ✓ Le Préfet de la Savoie transmet aux communes du département une note d'information sur la réforme de la réglementation de l'affichage publicitaire.
- ✓ La Région Rhône-Alpes lance, de novembre 2014 à avril 2015, la troisième phase de l'enquête régionale sur les déplacements quotidiens des rhônalpins.
- ✓ La boutique « Artisans du monde » de Saint-Jean-de-Maurienne propose ses services aux communes du canton.
- ✓ Divers documents sont consultables en mairie : La lettre de l'ASDER / La revue PEFC / La lettre du SDES / « L'Actu » de la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que le régime indemnitaire « Indemnité d'Administration et de Technicité - IAT » adopté le 24 août 2004 pour le grade des ATSEM et le 21 février 2008 pour le grade des Adjoints Techniques de 2^{ème} classe (Accompagnatrice Transport Scolaire) sera revalorisé, par arrêté municipal, pour les agents concernés en fonction de l'évolution de leur temps de travail rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2014.

BUDGETS COMMUNAUX 2014 – DECISIONS MODIFICATIVES

› **Budget Communal 2014 – Décision Modificative N° 4** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la Décision Modificative N°4 du Budget communal 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 920 Euros.

› **Budget Eau et Assainissement 2014 – Décision Modificative N° 3** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la Décision Modificative N°3 du Budget Eau et Assainissement 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 826 Euros.

CDG 73 – CONVENTION « RISQUE PREVOYANCE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2015. Il approuve cette convention et autorise le Maire à la signer. Le Conseil Municipal fixe, pour le risque « prévoyance », le montant unitaire de participation à hauteur de 12 Euros bruts par mois par agent quel que soit sa catégorie (A, B ou C), versés sans modulation et au prorata du temps de travail.

TARIFS DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

› Tarifs de l'eau potable et redevance d'assainissement :

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (VOTES : Pour : 9, Contre : 1 - Laure DUPRAZ-CHAUDET, Abstention : 1 - Anne CHEVALLIER),

◆ **DECIDE** de fixer, pour l'eau, la tarification suivante applicable à compter du 1^{er} jour de la campagne de relevé des index des compteurs qui s'étend du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 :

- ✂ **Abonnement** : 30 Euros,
- ✂ **Location de compteur** : 10 Euros,
- ✂ **Consommation** : 1.40 Euro le m³,

◆ **DECIDE**, de fixer, pour l'assainissement, la tarification suivante applicable à compter du 1^{er} jour de la campagne de relevé des index des compteurs qui s'étend du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 :

- ✂ **Abonnement** : 30 Euros,
- ✂ **Consommation** : 1.45 Euro le m³ par m³ d'eau potable consommée,

pour toutes les constructions actuellement raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement collectif communal. Cette tarification (abonnement et redevance) sera progressivement étendue aux autres habitations au fur et à mesure de leur desserte en assainissement.

› Participation pour le financement de l'assainissement collectif :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) – participation non soumise à TVA :

- ✓ 1 500 Euros, forfait pour le raccordement dans le cas d'une construction nouvelle,
- ✓ 15 Euros par m² de surface de plancher créée lors d'une extension ou d'un changement de destination d'une construction existante.

› Curage de la station d'épuration du Villaret :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les études préalables au curage de la station d'épuration du Villaret.

TARIFS COMMUNAUX 2015

Le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux (applicable au 1^{er} janvier 2015) comme suit :

➤ **Loyers des appartements communaux.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2015, pour tous les appartements communaux, l'évolution de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2014 (+ 0.57%) et d'augmenter de 1.5% les charges de chauffage des appartements communaux situés dans les locaux de l'ancienne école au Villaret. Il maintient la participation annuelle de 144 Euros par appartement pour les charges relatives à la collecte des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, maintient pour 2015 les tarifs de 2014 pour les dépenses suivantes :

- Location de l'ancienne église pour une manifestation : **153 €**,
- Caution pour la location de l'ancienne église : **306 €**,
- Location de la salle d'animation seule : **50 €**,
- Location de la salle d'animation et de la cuisine :
 - pour les résidents de Le Châtel et assimilés : **100 €**,
 - pour les extérieurs : **200 €**,
- Caution pour la salle d'animation (seule ou avec cuisine) : **250 €**.
- Remboursement des frais d'utilisation de véhicules spéciaux,
- Frais de mission des élus locaux.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire informe le Conseil Municipal du programme de la cérémonie de commémoration du 11 novembre organisé conjointement avec la commune de Montvenerir :

Rassemblement et dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts : 10 H 45 : Le Châtel
11 H 15 : Montvernier

11 h 30 : Apéritif à Montvernier offert par la Municipalité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Hervé BOCHET, Adjoint au Maire en charge des travaux, présente au Conseil Municipal les conclusions de la Commission « Travaux » qui s'est réuni ce jour pour étudier les devis (isolation, électricité et plomberie) pour réhabiliter l'appartement du Presbytère. La commission a validé les travaux qui seront réalisés par les entreprises suivantes :

- ✓Electricité : Serge LEGRAND
- ✓Isolation : Tony MANNO
- ✓Plomberie : PERRIER Dépannage

Après une visite sur les lieux les travaux devraient débuter en janvier 2015.

Le secrétaire de séance,
Alain FAVIER



Le Maire,
Gildas JOBERT

